

Avant l'ouverture de séance présentation par Michaël Daunas, directeur des services techniques de la commune, du projet du bike park.

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Commune de Saint-Pierre d'Oléron
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 20 mars 2018

PROCES-VERBAL

Conseillers en exercice : 29 – Conseillers présents : 22 – Conseillers votants : 28

Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2018, le mardi 20 mars 2018, à dix-huit heures sous la présidence de monsieur Christophe SUEUR, maire.

Sont présents : Christophe SUEUR, maire

Jean-Yves LIVENAIS, Françoise MASSÉ-SAULAY, Éric GUILBERT, Sylvie FROUGIER, Marc VANCAMPEN, Françoise VITET, adjoints au maire.

Charles LEBOEUF, Edwige CASTELLI, Catherine VIDEAU, Lionel ANDREZ, Franck METEAU, Sonia THIOU, Franck HEMERY, Loïc MIMAUD, Thibault BRECHKOFF, Corinne POUSSET, Catherine CAUSSE, Jean-Yves DA SILVA, Dominique MASSÉ, Joseph SACHOT et Marie-Claude SELLIER MARLIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

Absents ayant donné procuration :

Dominique BAUSMAYER à Sylvie FROUGIER

Jacqueline TARDET à Catherine VIDEAU

Pierrette SAINTJEAN à Christophe SUEUR

Mickael NORMANDIN à Loïc MIMAUD

Isabelle SCHAEFER à Françoise VITET

Patrick MOQUAY à Marie-Claude SELLIER MARLIN

Absente : Valérie MESNARD

Egalement présents : Patrick RICARD, comptable public, Jean-Yves VALEMBOIS, directeur général des services, Sarah FESSEAU, responsable du service finances et Sandrine TEISSIER, responsable des affaires générales.

**Jean-Yves Da Silva souhaiterait savoir ce qu'il en est de la caméra.*

**Monsieur le maire répond que Geoffrey Lebreton-Perez lui a demandé l'autorisation de filmer et il rappelle que les séances du conseil municipal sont publiques.*

**Catherine Causse dit que la CNIL devrait être informée de cette démarche.*

**Geoffrey Lebreton-Perez répond que c'est le cas.*

**Thibaut Brechkoff indique qu'il a le droit de filmer et qu'il n'a même pas besoin d'autorisation, le conseil municipal est un espace publique et les images pourraient être diffusées en direct.*

**Catherine Causse demande juste à être informée de cette diffusion.*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 au CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Thibault BRECHKOFF est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et qui portent sur les opérations suivantes :

D009/2018 le 20/02/2018 – Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle « Batucada Samba IO »

D010/2018 le 22/02/2018 – Convention de partenariat avec l'association « Plus de son »

D011/2018 le 23/02/2018 – Demande de subvention DETR – Création d'un bike park

D012/2018 le 26/02/2018 – Convention remboursement SDEER 385-1162

AR PREFECTURE

017-211703855-20180522-CH0602018-DE
Reçu le 23/05/2018

D013/2018 le 27/02/2018 – Convention d'honoraire AARPI Drouineau – Dossier Legrand

Monsieur le maire, à la demande de Patrick RICARD, comptable public, propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour, en « Finances » la question :

- Compte de gestion 2017 – Zone artisanale Le Perrotin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE
AUTORISE monsieur le maire à ajouter à l'ordre du jour la question susmentionnée.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/02/2018
- Transfert de compétence « infrastructure de recharges de véhicules électroniques » (IRVE)
- Association foncière de remembrement n°2 – Commune de Saint-Pierre d'Oléron – Remplacement des membres démissionnaires

FINANCES

- Compte administratif 2017 - Commune
- Compte administratif 2017 – Activités portuaires
- Compte administratif 2017 – Camping municipal
- Compte administratif 2017 – Marché couvert
- Compte administratif 2017 – Régie autonome du golf d'Oléron
- Compte de gestion 2017 - Commune
- Compte de gestion 2017 – Activités portuaires
- Compte de gestion 2017 – Camping municipal
- Compte de gestion 2017 – Marché couvert
- Compte de gestion 2017 – Régie autonome du golf d'Oléron
- Affectation du résultat d'exploitation 2017 – Activités portuaires
- Affectation du résultat d'exploitation 2017 - Commune
- Affectation du résultat d'exploitation 2017 – Camping municipal
- Affectation du résultat d'exploitation 2017 – Marché couvert
- Affectation du résultat d'exploitation 2017- Régie autonome du golf d'Oléron
- Budget primitif 2018 – Commune
- Impositions directes 2018
- Budget primitif 2018 – Activités portuaires
- Budget primitif 2018 – Camping municipal
- Budget primitif 2018 – Marché couvert
- Budget primitif 2018 - Régie autonome du golf d'Oléron
- Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du marché couvert
- Création et diffusion d'un magazine grand public sur le port et les pêcheurs de La Cotinière
- Cession du mobil home du camping municipal

PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs
- Emplois saisonniers année 2018

URBANISME

- Servitude de tréfonds et passage pour un réseau d'eaux pluviales
- Réhabilitation de la maison du gardien de phare de La Cotinière – Dépôt du permis de construire

ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 FEVRIER 2018

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 février 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**
APPROUVE ce procès-verbal.

TRANSFERT AU SDEER DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES » (IRVE)

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2224-37 permettant le transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » (IRVE) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L2224-31 du même code ;
Vu les statuts du syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) approuvés par l'arrêté préfectoral du 13 juin 2017, notamment l'article 2 (c) relatif à la recharge de véhicules électriques et les articles 3 et 4 relatifs au transfert et à la reprise des compétences à caractère optionnel, respectivement ;*

Considérant le schéma départemental de recharge de véhicules électriques élaboré par le conseil départemental de la Charente-Maritime, dans lequel la commune de Saint-Pierre d'Oléron est concernée par le réseau principal pour deux bornes.

Considérant la délibération n°C2017-17 du comité syndical du SDEER relative à la mise en place de la compétence IRVE, par laquelle le SDEER décide de déployer une infrastructure de recharge de 57 sites identifiés dans le schéma départemental et que, pour ce projet, le SDEER :

- décide de prendre en charge la totalité de l'investissement pour les bornes installées sur le territoire de communes où il perçoit la TCCFE (raccordement électrique, fourniture et pose des bornes, aménagement du site, notamment) ;
- décide de prendre en charge la totalité des frais de fonctionnement associés à l'exploitation des bornes.

**Monsieur le maire rappelle le projet porté par la CdC, il y a dix ans, avec des dossiers déposés auprès de la région et de l'Europe pour obtenir des financements, dossiers annulés au fur et à mesure du fait de l'évolution des techniques des bornes de recharge et surtout des véhicules électriques. Il indique qu'il est plus simple que le Schéma départemental le prenne en charge avec une uniformisation des infrastructures. Il précise que Saint-Pierre aura deux sites : un rue de la Bouline près de l'office de tourisme, dans le cadre de l'aménagement de la place Gambetta et l'autre, sous conditions, à La Cotinière après la réalisation du projet portuaire.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**
TRANSFERT au SDEER la compétence optionnelle « infrastructure de recharge de véhicules électriques » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité ;
DONNE mandat à monsieur le maire pour signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT N° 2 – COMMUNE DE SAINT- PIERRE D'OLERON - REMPLACEMENT DES MEMBRES DEMISSIONNAIRES

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux la création de l'association foncière de remembrement n° 2 par arrêté préfectoral du 20/09/1999.

Cette association est chargée, dans le cadre du remembrement, de la réalisation, de l'entretien et de la gestion des travaux ou ouvrages.

Le bureau est nommé pour six ans et les membres sont rééligibles. Considérant les démissions de deux membres. Le conseil municipal propose de désigner pour les remplacer :

- Monsieur Samuel PARENT
- Monsieur Olivier NADEAU
- Monsieur André FAVRE
- Monsieur Christian MAGE
- Madame Jacqueline TARDET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE** **DESIGNE** en tant que membres, à voix délibératives, de l'association foncière de remembrement n° 2 les cinq propriétaires sus désignés.

FINANCES

L'article L 2121-14 du CGCT prévoit que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président ». (Ces fonctions se limitent à la partie de la séance pour laquelle le compte administratif est examiné)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE** **ELIT** Jean-Yves LIVENNAIS comme président.

**Jean-Yves Livenais propose de se reporter aux documents joints, comme chaque année, qui traitent du compte administratif, le détail des comptes en dépenses et en recettes comparés sur trois années de 2015 à 2017, de l'affectation des résultats 2017 qui explique bien les excédents et les reports des années antérieures, du budget et de l'analyse financière.*

Il indique que le montant de la masse salariale qui baisse de 2,6% représente moins de 50% de la totalité des dépenses. Concernant les charges générales il y a une augmentation de 1,29%, il est préconisé une augmentation régulée de l'ordre de l'inflation qui est de 1%. Il fait remarquer qu'il y a des frais d'entretien important cette année car il y a du matériel roulant vieillissant. Sur le budget 2018, il est prévu 100 000 € pour renouveler ce matériel vieillissant. L'augmentation de 17% des charges courantes est liée à un abandon de créance, sur une construction illégale, à hauteur de 70 000 €. Les charges financières baissent de 7,91% du fait du vieillissement de la dette.

**Monsieur le maire rappelle s'être engagé à faire le point sur les dépenses de la régie d'avances, il y a eu 515,60 € d'engagé.*

COMPTE ADMINISTRATIF 2017- COMMUNE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07/03/2017 approuvant le budget primitif 2017,

Vu la délibération du conseil municipal du 27/06/2017 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération du conseil municipal du 19/09/2017 approuvant la décision modificative n°2

Vu la délibération du conseil municipal du 14/11/2017 approuvant la décision modificative n°3

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Monsieur le maire présente le compte administratif 2017 – Commune qui arrête ainsi les comptes :

	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	11 087 004,12 €	11 692 181,27 €	605 177,15 €
	Investissement	8 388 012,24 €	11 409 414,25 €	3 021 402,01 €
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement		246 258,22 €	
	Investissement		1 548 318,04 €	
		=	=	
	TOTAL (Réalizations+reports)	19 475 016,36 €	24 896 171,78 €	5 421 155,42 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Fonctionnement			
	Investissement	4 203 100,00 €	489 400,00 €	-3 713 700,00 €
	Total des RAR	4 203 100,00 €	489 400,00 €	-3 713 700,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	11 087 004,12 €	11 938 439,49 €	851 435,37 €
	Investissement	12 591 112,24 €	13 447 132,29 €	856 020,05 €
	TOTAL CUMULE	23 678 116,36 €	25 385 571,78 €	1 707 455,42 €

Monsieur le maire quitte la salle, ne participant pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE
APPROUVE le compte administratif 2017 – Commune tel qu'il est susmentionné

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ACTIVITES PORTUAIRES

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07/03/2017 approuvant le budget primitif 2017,
Vu la délibération du conseil municipal du 14/11/2017 approuvant la décision modificative n°1,
Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

*Jean-Yves Livenais rappelle qu'au 31 décembre 2018 la concession octroyée à la commune retourne au département dans une structure juridique à définir. Il indique pour 2017, un déficit de 185 880,40 € qui est dû au transfert en 2016 de 1 300 000 € ce qui déséquilibre les recettes. Le montant de la trésorerie au 31 décembre 2017 était de 3 000 000 €, ce montant appartient au concédant, le concessionnaire doit supporter les charges liées à l'activité du port, payer les emprunts destinés à financer les investissements. Il précise que ce budget n'a plus d'emprunt en cours.

Monsieur le maire présente le compte administratif 2017 – Activités portuaires qui arrête ainsi les comptes :

	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	3 734 535,15 €	3 548 654,75 €	-185 880,40 €
	Investissement	2 114 386,55 €	696 947,29 €	-1 417 439,26 €
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement		1 192 609,66 €	
	Investissement		3 453 260,67 €	
		=	=	
	TOTAL (Réalizations+reports)	5 848 921,70 €	8 891 472,37 €	3 042 550,67 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Fonctionnement			
	Investissement	1 006 000,00 €	0,00 €	-1 006 000,00 €
	Total des RAR	1 006 000,00 €	0,00 €	-1 006 000,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	3 734 535,15 €	4 741 264,41 €	1 006 729,26 €
	Investissement	3 120 386,55 €	4 150 207,96 €	1 029 821,41 €
	TOTAL CUMULE	6 854 921,70 €	8 891 472,37 €	2 036 550,67 €

Monsieur le maire quitte la salle, ne participant pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**
APPROUVE le compte administratif 2017 – Activités portuaires tel qu'il est susmentionné.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – CAMPING MUNICIPAL

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07/03/2017 approuvant le budget primitif 2017,
Vu la délibération du conseil municipal du 27/06/2017 approuvant la décision modificative n°1,
Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

**Jean-Yves Livenais rappelle qu'il est difficile d'équilibrer ce budget, le chiffre d'affaires est tributaire de la météo et surtout de la présence d'une personne 24h/24. Il fait part des interrogations de la collectivité sur l'activité de ce camping car il ne peut pas accumuler un tel déficit tous les ans.*

Monsieur le maire présente le compte administratif 2017 – Camping municipal qui arrête ainsi les comptes :

	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	151 045,97 €	140 993,47 €	-10 052,50 €
	Investissement	31 884,47 €	24 082,90 €	-7 801,57 €
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement	5 500,63 €		
	Investissement		23 503,63 €	
		=	=	
	TOTAL (Réalizations+reports)	188 431,07 €	188 580,00 €	148,93 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Fonctionnement			
	Investissement	25 000,00 €	0,00 €	-25 000,00 €
	Total des RAR	25 000,00 €	0,00 €	-25 000,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	156 546,60 €	140 993,47 €	-15 553,13 €
	Investissement	56 884,47 €	47 586,53 €	-9 297,94 €
	TOTAL CUMULE	213 431,07 €	188 580,00 €	-24 851,07 €

Monsieur le maire quitte la salle, ne participant pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**
APPROUVE le compte administratif 2017 – Camping municipal tel qu'il est susmentionné

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – MARCHÉ COUVERT

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07/03/2017 approuvant le budget primitif 2017,
Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

*Jean-Yves Livenais explique que la difficulté vient du fait que la dépense d'investissement qui date de la création du marché couvert avec un déficit reporté de 212 000 € qui ne peut être financé que par une subvention exceptionnelle votée par la commune à hauteur de 80 000 €. Il indique qu'il y avait trois emprunts, deux emprunts à hauteur de 500 000 € et un petit de 25 000 € qui se termine début 2020 et les deux autres se terminent en 2026.

Monsieur le maire présente le compte administratif 2017 – Marché couvert qui arrête ainsi les comptes :

	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	108 385,70 €	184 492,02 €	76 106,32 €
	Investissement	62 171,58 €	59 982,29 €	-2 189,29 €
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement			
	Investissement	212 889,41 €		
		=	=	
	TOTAL (Réalisations+reports)	383 446,69 €	244 474,31 €	-138 972,38 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Fonctionnement			
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des RAR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	108 385,70 €	184 492,02 €	76 106,32 €
	Investissement	275 060,99 €	59 982,29 €	-215 078,70 €
	TOTAL CUMULE	383 446,69 €	244 474,31 €	-138 972,38 €

Monsieur le maire quitte la salle, ne participant pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**
APPROUVE le compte administratif 2017 – Marché couvert tel qu'il est susmentionné

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – REGIE AUTONOME GOLF OLERON

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07/03/2017 approuvant le budget primitif 2017,

Vu la délibération du conseil municipal du 19/09/2017 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération du conseil municipal du 14/11/2017 approuvant la décision modificative n°2

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

**Jean-Yves Livenais explique que pour l'année 2011 entre la tempête Xynthia et l'incendie, le déficit était de 170 000 €.*

Monsieur le maire présente le compte administratif 2017– Régie autonome golf Oléron qui arrête ainsi les comptes :

	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	409 318,70 €	410 645,62 €	1 326,92 €
	Investissement	76 514,29 €	139 561,83 €	63 047,54 €
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement	157 801,59 €		
	Investissement	10 430,94 €		
		=	=	
	TOTAL (Réalizations+reports)	654 065,52 €	550 207,45 €	-103 858,07 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Fonctionnement			
	Investissement	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
	Total des RAR	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	567 120,29 €	410 645,62 €	-156 474,67 €
	Investissement	88 945,23 €	139 561,83 €	50 616,60 €
	TOTAL CUMULE	656 065,52 €	550 207,45 €	-105 858,07 €

Monsieur le maire quitte la salle, ne participant pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**

APPROUVE le compte administratif 2017 – Régie autonome du golf d'Oléron tel qu'il est susmentionné

**Monsieur le maire remercie les élus et les services pour ces résultats qui vont permettre de faire des efforts au niveau des investissements.*

**Patrick Ricard, comptable public, rappelle qu'il exécute les décisions prises par le conseil municipal. Il explique que deux budgets sont en difficulté, celui du golf suite à la tempête Xynthia et au sinistre incendie, celui du marché couvert avec de lourds investissements réalisés sur une courte période avec des montants d'emprunt conséquent par rapport aux recettes dégagées par l'exploitation du marché couvert. Ces deux budgets représentent 300 000 € de déficit et la commune le supporte et donne une subvention de 80 000 € pour les résorber et avec trois années supplémentaires en 2020 il ne devrait plus y avoir de déficit. Le budget du camping est en équilibre très précaire avec des contraintes très particulières avec le gardiennage 24h/24. Le budget de la ZA Le Perrotin est en parfait équilibre, il est à zéro, le déficit de 460 000 € a été couvert en 2017 suite à la rétrocession à la CdC et la vente des terrains. Le budget du port, dont la gestion s'arrête au 31 décembre pour une gestion en directe par le département dans une structure à définir, dégage au 31 décembre 2017, un excédent de 3 000 000 € chiffre très honorable avec une dépense de 1 190 000 € pour permettre une provision sur le budget principal dans le cadre du devenir du port et des travaux engagés. Le budget principal repart au 1^{er} janvier 2018 avec un excédent cumulé de 5 421 000 €, il s'agit d'un résultat satisfaisant sachant que sur l'année 2017, il y a eu la sortie de l'emprunt à risque et en ajoutant les 2 000 000 € pour réduire les pénalités de renégociation de cet emprunt et pour permettre de financer les travaux en cours de la place Gambetta et du bike Park dont les dépenses sont reportées sur le budget 2018. Au 31 décembre 2017, le compte du trésor repart avec 9 581 000 €, c'est-à-dire que la trésorerie de la collectivité n'a jamais été aussi bonne, cela correspond à 245 jours de dépenses (40 000 €/jours). Ce montant comprend l'excédent du port soit 2 800 000 € qu'il faudra retirer de fait au 1^{er} janvier 2019, la trésorerie de la commune serait de 6 700 000 € mais il faut retirer les dépenses du port et la trésorerie de 245 jours passerait à 227 jours. Il ajoute que certains indicateurs sont moins bons, les 2 000 000 € aggravent un peu l'endettement qui en valeur relative est tout à fait soutenable pour la collectivité, la capacité d'autofinancement de la commune c'est ce que permet de dégager la section de fonctionnement après avoir fait face aux dépenses obligatoires (salaires, charges courantes, emprunts). L'encours de la dette au 31 décembre 2017 c'est 2,8 années de CAF sachant que le ratio prudentiel pour une commune doit être > à 10, c'est-à-dire que la capacité de remboursement de la dette ne doit pas dépasser dix ans, la moyenne dans le département est de 2,7. Le ratio de l'endettement est très nettement amélioré, dans les années 2010, la commune était détectée au réseau d'alerte en raison du fort endettement. Il confirme la sortie de la collectivité de ce réseau d'alerte qui fait face sans problème au remboursement de la dette. Le résultat comptable, pour l'exercice en fonctionnement, est de 605 000 € cela représente 88 €/habitant pour une population de 6847 habitants, la moyenne dans le département est de 171 €/habitant, le résultat comptable est un peu faible. Il reconnaît que la commune fait des efforts pour contenir les charges et notamment celles de personnel. Cela à sa connaissance, n'était pas arrivé depuis de nombreuses années.*

**Monsieur le maire remercie Patrick Ricard. Il ajoute que l'Etat ne se gêne pas pour revoir à la baisse les contributions qu'il devait attribuer aux collectivités, les marges de manœuvre sont restreintes, il faut diminuer les charges de fonctionnement et le poste le plus important reste les ressources humaines tout en faisant très attention à la notion de service public de proximité et au besoin de pouvoir rendre ce service à la population. La collectivité perd la maîtrise de la taxe d'habitation et l'augmentation des impôts n'est pas la politique qu'ils souhaitent porter au sein de cette équipe municipale pour compenser les baisses de dotation de l'Etat. Il souligne le travail continu des services et des élus pour aboutir à ces bons résultats. Il est inquiet concernant le projet de loi de finances présenté où l'Etat incite les collectivités à ne plus emprunter, les ratios risquent d'exploser. Il indique que les communes n'ont pas vocation à dégager des excédents mais ont vocation à rendre un service à l'ensemble du territoire. Il explique que désormais les signatures sont dématérialisées et ne facilite pas la tâche pour Jean-Yves Livenais, Françoise Massé et lui-même.*

**Patrick Ricard reconnaît l'effort demandé concernant la dématérialisation aux élus et aux services.*

COMPTE DE GESTION 2017 - COMMUNE

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
 - après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**
DECLARE que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2017- ACTIVITES PORTUAIRES

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Le conseil municipal,

■ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

■ après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**
DECLARE que le compte de gestion des activités portuaires dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2017 – CAMPING MUNICIPAL

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Le conseil municipal,

■ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

■ après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**

DECLARE que le compte de gestion du camping municipal dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2017 – MARCHE COUVERT

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Le conseil municipal,

■ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

■ après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**

DECLARE que le compte de gestion du marché couvert dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2017 – REGIE AUTONOME GOLF OLERON

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Le conseil municipal,

■ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

■ après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**

DECLARE que le compte de gestion du golf municipal dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2017 – ZONE ARTISANALE LE PERROTIN

Le conseil municipal,

■ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

■ après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**

DECLARE que le compte de gestion de la zone artisanale Le Perrotin dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Jean-Yves LIVENAIS est désigné comme rapporteur.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 – ACTIVITES PORTUAIRES

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 des activités portuaires.

Vu le vote du compte administratif 2017 en date du 20 mars 2018,

Vu le vote du compte de gestion 2017 en date du 20 mars 2018,

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Monsieur le maire rappelle le projet d'aménagement du port de pêche de La Cotinière porté par le département de la Charente-Maritime, la commune de Saint-Pierre d'Oléron souhaite s'engager activement dans ce projet économique dynamisant pour le territoire. La bonne gestion de la commune a permis de dégager des résultats sur le budget des activités portuaires toujours excédentaires, sans facturer les services qu'elle assurait. Ainsi, monsieur le maire précise que depuis la mise en place de la concession portuaire en 1978 et ce jusqu'en 2012, la commune n'a jamais facturé les frais de gestion administratifs effectués par le personnel municipal (RH, finances, marchés publics...), de plus certains travaux et investissements réalisés sur le domaine portuaire ont été payés par le budget principal (notamment la voirie, le mobilier urbain, l'éclairage public...). Ces frais sont estimés à environ 58 000€/an (moyenne basse des frais refacturés au budget annexe des activités portuaires depuis 2013), soit sur une période de 35 ans l'équivalent de 2 millions d'euros.

C'est pourquoi, aujourd'hui, comme en novembre 2017, et afin d'assurer une participation de la commune aux futurs travaux engagés par le département et les travaux annexes découlant du nouvel aménagement portuaire, monsieur le Maire propose de reprendre le résultat d'exploitation à hauteur de 1 000 000 € du budget annexe des activités portuaires sur le budget communal et de constituer une provision pour les travaux induits par la construction du futur port de pêche.

**Marie-Claude Sellier Marlin demande si l'année prochaine il y aura le vote d'un compte administratif et d'un compte de gestion.*

**Monsieur le maire répond par l'affirmative, il explique que les discussions sont engagées avec le département pour la sortie de concession, il rappelle qu'il y a les côtés techniques, financiers et surtout humains avec le personnel communal détaché sur le budget portuaire.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**

APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	MONTANT
Résultat de fonctionnement 2017	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	-185 880,40 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2016 précédé du signe – ou +	1 192 609,66 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	1 006 729,26 €
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
Résultat d'investissement 2017	
D – Solde d'exécution d'investissement 2017 précédé du signe – ou +	2 035 821,41 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-1 006 000,00 €
F- Excédent de financement (D+E)	1 029 821,41 €
F- Besoin de financement (D+E)	
AFFECTATION DU RESULTAT (C)	
1) Affectation en réserves R – 1068 en investissement	
2) Report en fonctionnement R 002	1 006 729,26 €

AFFECTE le résultat d'exploitation du budget annexe des activités portuaires à hauteur de 1 000 000 € au budget principal de la commune,

CONSTITUE une provision pour 1 000 000 € sur le budget principal de la commune conformément aux crédits prévus à l'article 6875 du budget primitif 2018

AUTORISE la réalisation de cette provision sur l'exercice 2018

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 – COMMUNE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 de la commune,

Vu le vote du compte administratif 2017 en date du 20 mars 2018,

Vu le vote du compte de gestion 2017 en date du 20 mars 2018,

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**

APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	MONTANT
Résultat de fonctionnement 2017	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	605 177,15 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2016 précédé du signe – ou +	246 258,22 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	851 435,37 €
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
Résultat d'investissement 2017	
D- Solde d'exécution d'investissement 2017	4 569 720,05 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-3 713 700,00 €
F- Excédent de financement (D+E)	856 020,05 €
F- Besoin de financement (D+E)	
AFFECTATION DU RESULTAT (C)	
1) Affectation en réserves R – 1068 en investissement	851 435,37 €
2) Report en fonctionnement R 002	0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 - CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du camping municipal.

Vu le vote du compte administratif 2017 en date du 20 mars 2018,

Vu le vote du compte de gestion 2017 en date du 20 mars 2018,

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**

APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 suivante :

Résultat de fonctionnement 2017	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	-10 052,50 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2016 précédé du signe – ou +	-5 500,63 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	-15 553,13 €
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
Résultat d'investissement 2017	
D – Solde d'exécution d'investissement 2017 précédé du signe – ou +	15 702,06 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-25 000,00 €
F- Excédent de financement (D+E)	
F- Besoin de financement (D+E)	-9 297,94 €
Report du déficit de fonctionnement au compte 002	-15 553,13 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 - MARCHÉ COUVERT

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du marché couvert.

Vu le vote du compte administratif 2017 en date du 20 mars 2018,

Vu le vote du compte de gestion 2017 en date du 20 mars 2018,

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**

APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	MONTANT
Résultat de fonctionnement 2017	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	76 106,32 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2016 précédé du signe – ou +	0,00 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	76 106,32 €
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
Résultat d'investissement 2017	
D – Solde d'exécution d'investissement 2017 précédé du signe – ou +	-215 078,70 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	
F- Excédent de financement (D+E)	
F- Besoin de financement (D+E)	-215 078,70 €
AFFECTATION DU RESULTAT (C)	
1) Affectation en réserves R – 1068 en investissement	76 106,32 €
2) Report en fonctionnement R 002	

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 – REGIE AUTONOME GOLF OLERON

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 de la régie autonome golf Oléron.

Vu le vote du compte administratif 2017 en date du 20 mars 2018,

Vu le vote du compte de gestion 2017 en date du 20 mars 2018,

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**

APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	MONTANT
Résultat de fonctionnement 2017	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	1 326,92 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2016 précédé du signe – ou +	-157 801,59 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	-156 474,67 €
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
Résultat d'investissement 2017	
D – Solde d'exécution d'investissement 2017 précédé du signe – ou +	52 616,60 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 000,00 €
F- Excédent de financement (D+E)	50 616,60 €
F- Besoin de financement (D+E)	
Report du déficit de fonctionnement au compte 002	-156 474,67 €

BUDGET PRIMITIF 2018 – COMMUNE

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018,

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2018 - Commune - qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 10 326 778,00 € en section de fonctionnement et de 8 489 705,42 € en section d'investissement.

**Jean-Yves Livenais indique que les budgets sont prudents. Il explique une économie substantielle avec la révision des contrats des photocopieurs (une économie de 70 000 €), d'assurance (avec une économie de 55 000 €). Avec la délégation de transfert de la compétence du transport scolaire la collectivité va économiser 65 000 €. Concernant les charges de personnel la commune a tenu compte de la hausse de 1,7% de la CSG, des avancements de grade et d'échelon et de la mise en place de la part variable du RIFSEEP à hauteur de 40 000 €. Il fait part d'une atténuation de produits, depuis 2017 la commune doit contribuer au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, la commune va affecter 21 282 € pour 2017 et 25 000 € pour 2018. Concernant les autres charges de gestion courante, le montant est stable par rapport à 2017, il rappelle que le régime de l'école Jeanne d'Arc a changé et que dorénavant les salariés sont payés par l'école mais la commune attribue un montant de 135 000 € par convention. Attribution d'une subvention de 20 000 € pour deux années à l'ACCA pour la construction d'un bâtiment sur un terrain de la commune à l'Oumière. Il indique que l'effet mécanique du vieillissement de la dette se traduit par une baisse progressive des intérêts au profit du capital remboursé. Il y a une provision de 1 300 000 € qui correspond à l'apport de l'activité portuaire pour réaliser les investissements induits par les aménagements du port. Il explique que pour les recettes les interrogations concernent la taxe foncière et la taxe d'habitation qui va être supprimée par pallier, le gouvernement dit que pour l'année 2017 le montant sera pris en charge. La taxe additionnelle aux droits de mutation (transactions immobilières) est prévue pour un montant de 600 000 €. Il explique que le compte de produits financiers avec 13 970 € qui correspondent au montant de l'aide de l'Etat concernant la sortie des emprunts à risques. Le montant total de l'aide pour la commune s'élève à 181 548,80 € réparti en treize versements annuels. Concernant les investissements, il y a deux opérations importantes : la place Gambetta et le bike park.*

**Monsieur le maire rappelle que les investissements ont été détaillés lors du débat d'orientation budgétaire.*

**Dominique Massé dit avoir voté pour 2 000 000 € pour la place Gambetta et lorsqu'elle additionne les chiffres elle obtient 2 861 000 €.*

*Jean-Yves Livenais explique que le montant affiché était hors TVA : 2 500 000 €, ils ont financé les travaux avec l'emprunt de 2 000 000 € et 500 000 € au titre des subventions mais il fallait financer les petits travaux supplémentaires par exemple le transfert des toilettes publiques, il y a environ 200 000 € de travaux non prévus.

*Monsieur le maire souligne que le transfert des toilettes coûte 100 000 € pour avoir des toilettes accessibles pour des personnes à mobilité réduites, autonettoyantes correspondant à plus de 56 000 utilisations/an. Il indique le choix d'enterrer les containers et les poubelles pour éviter d'avoir ce stockage entre les deux restaurants et l'entrée du musée, la CdC va participer mais cela ne compense pas la charge réelle d'enfouissement. Il ajoute que le choix d'un éclairage en led pour avoir des charges de fonctionnement minimales représente 380 000 €.

*Dominique Massé reconnaît qu'il y a toujours des surprises.

*Monsieur le maire fait part des réunions de chantier chaque lundi après-midi avec le syndicat de voirie pour maintenir les dépenses et coordonner les travaux du musée, de l'office de tourisme et de la commune. Il souligne que la commune assume pleinement les charges de réalisation des terrasses pour les activités commerciales soumises à l'occupation du domaine public.

*Dominique Massé fait remarquer que des caméras pour 70 000 € c'est beaucoup.

*Monsieur le maire précise que l'ensemble du projet est à hauteur de 70 000 €, pour l'installation de tout le périmètre de La Cotinière et de Saint-Pierre.

*Dominique Massé fait part d'un article dans la gazette des communes sur le rapport d'un sociologue, Laurent Mucchielli, bilan accablant sur l'efficacité, coût de la vidéosurveillance.

*Monsieur le maire dit qu'il s'agit d'un article à charge.

*Dominique Massé précise que ce rapport va dans leur sens et qu'il s'agit de choix politique.

*Monsieur le maire informera les commerçants et les habitants qui ont un sentiment d'insécurité et qui vivent les dégradations et les squats.

*Dominique Massé dit que les caméras ne changeront pas le problème.

*Monsieur le maire informe les conseillers qu'il y aura une présentation par les services de la préfecture, de la gendarmerie et du ministère de l'intérieur qui viendront préciser les périmètres, le système de vidéo protection qui sera mis en place permettra d'assurer une tranquillité aux personnes concernées.

*Dominique Massé ajoute qu'une société basée sur la défiance ne va pas vers le bon et de plus elle ne se sent pas du tout en insécurité sur Saint-Pierre. Elle souligne qu'il s'agit d'un acte important de voter un budget et il est normal de justifier ses choix. Quant à la réduction de personnel elle souligne qu'un jour le service public va en pâtir.

*Catherine Causse confirme être de l'opinion de Dominique Massé et regrette que l'article n'ait pas été communiqué pour la complète information des élus, ce n'était pas un journal subversif mais la gazette des communes.

*Monsieur le maire assume ce choix politique.

*Catherine Causse indique que ce livre pourrait être utile quelle que soit la manière de voir les choses.

*Françoise Vitet dit que le sujet a été évoqué en conseil d'école et les parents étaient favorables, cela ne représente pas une intrusion dans leur vie, il s'agit surtout d'une protection.

*Monsieur le maire précise qu'il n'y aura pas de personne derrière des écrans, il s'agira de caméra nomade qui enregistre sur un temps court.

*Marie-Claude Sellier Marlin indique qu'avec les baisses de dotation de l'Etat, il y a de moins en moins de monde sur le terrain, elle préférerait qu'il y ait du monde sur le terrain, elle dit que la vidéosurveillance va déplacer le problème un peu plus loin. Elle s'interroge sur la multiplication des incivilités et des dégradations, elle préférerait de la prévention et de la répression si besoin. Elle souligne que les collectivités sont contraintes de baisser la masse salariale mais compensent par l'acquisition de technologie mais elle regrette ce mouvement général.

*Jean-Yves Livenais précise que les charges de personnel varient un petit peu, elles sont contenues et raisonnées.

*Marie-Claude Sellier Marlin pense que les collectivités doivent employer certaines personnes en difficulté car le privé ne le fera pas. Elle est inquiète par les réformes fiscales des années à venir.

*Monsieur le maire rappelle que ce n'est pas la politique de la municipalité, il tient compte des difficultés sociales lors des recrutements, il cherche à être un bon gestionnaire, à une époque les collectivités avaient plus de marche de manœuvre, il est difficile aujourd'hui d'augmenter les charges sans avoir la certitude d'avoir des recettes. La commune tente de répondre à ses obligations normatives, elle perd des compétences au profit de l'intercommunalité et il est difficile d'engager des dépenses sur ces compétences. Il rappelle que le transport des personnes âgées initié en début de mandat pourrait être remis en cause alors que cela permet d'éviter la solitude. Il souligne avoir une lecture à long termes, il n'y a pas que des travaux. Il y a aussi le caractère social, l'approche humaine. La citoyenneté, la fraternité sont deux piliers de la société. Il remarque un désengagement du bénévolat en général qui est le dernier tampon entre les besoins de la société et la réalité. Il espère que ce gouvernement très réformateur va prendre conscience que la société doit évoluer. Il tient compte des observations mais tente de trouver d'autres solutions que le recrutement d'un policier municipal qui est là pour apporter des services, d'être en contact avec la population et de faire son rôle de préventeur. Il rappelle les difficultés pour recruter une policière municipale en 2017.

*Dominique Massé indique que les bureaux de la police sont fermés au public les après-midis.

*Monsieur le maire répond qu'il s'agissait d'une période particulière, avec une demande de disponibilité, des absents pour maladie d'où le manque de personnel.

I - Section de fonctionnement BP 2018

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
011	Charges à caractère général	2 019 538,00 €	013	Atténuations de charges	150 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 606 723,00 €	70	Produits des services, domaine et ventes	534 300,00 €
014	Atténuations de produits	46 282,00 €	73	Impôts et taxes	6 612 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 151 035,00 €	74	Dotations, subventions et participations	1 718 308,00 €
66	Charges financières	289 200,00 €	75	Autres produits de gestion courante	1 160 280,00 €
67	Charges exceptionnelles	24 000,00 €	76	Produits financiers	13 990,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 000 000,00 €	77	Produits exceptionnels	17 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00 €	78	Reprises provisions semi-budgétaires	50 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	990 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00 €
			R002	Résultat reporté	- €
	Total Dépenses	10 326 778,00 €		Total Recettes	10 326 778,00 €

II - Section d'investissement BP 2018

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
20	Immobilisations incorporelles	35 300,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	1 054 400,00 €
204	Subventions d'équipement versées	431 865,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	240 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	994 580,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	330 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 632 960,42 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	851 435,37 €
	Total opérations d'équipement	4 532 600,00 €	138	Autres subv. d'investissement non transférables	6 350,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	664 600,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	70 000,00 €	040	Opérations d'ordre entre sections	990 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	97 800,00 €	041	Opérations patrimoniales	97 800,00 €
			R001	Solde d'exécution reporté	4 569 720,05 €
	Total Dépenses	8 489 705,42 €		Total Recettes	8 489 705,42 €

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 326 778,00 €	10 326 778,00 €
Investissement	8 489 705,42 €	8 489 705,42 €
Total	18 816 483,42 €	18 816 483,42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par **22 voix POUR** 4 voix **CONTRE** (Catherine CAUSSE, Jean-Yves DA SILVA, Dominique MASSÉ, Joseph SACHOT) et **2 ABSTENTIONS** (Marie-Claude SELLIER MARLIN et Patrick MOQUAY).

APPROUVE le budget primitif 2018 - Commune - tel qu'il est susmentionné.

IMPOSITIONS DIRECTES 2018

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter pas les taxes fiscales locales pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**
APPROUVE les taux d'impositions directes 2018 figurants sur le tableau ci-dessous

Libellés	Année 2017	Variation des taux (%)	Année 2018
Taxe d'Habitation	11,89 %	0,00 %	11,89 %
Taxe sur le Foncier Bâti	30,51 %	0,00 %	30,51 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	47,00 %	0,00 %	47,00 %

**Monsieur le maire explique leur choix de ne pas toucher à la variation des taux d'imposition. Il souligne que les taux semblent importants mais les produits sont minimes : la taxe sur le foncier non bâti représente 100 000 € de recettes.*

BUDGET PRIMITIF 2018 – ACTIVITES PORTUAIRES

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2018 - Activités Portuaires - qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme 4 324 429,26 € en section de fonctionnement et de 2 910 951,41 € en section d'investissement.

**Jean-Yves Livenais explique que les investissements programmés sont sensiblement les mêmes qu'en 2017 soit :*

- Achat de bacs de bord et divers matériels (caisse stockage, groupes froids, coffrets électriques) pour 365 000 €
- Rénovation des bâtiments : 93 000 €
- Frais d'études cheminement portuaire : 50 000 €
- Rénovation maison du garde phare et des pontons : 390 000 €
- Chariot élévateur à bateaux : 530 000 € de RAR. Equipement réceptionné en février.

Ils sont financés avec les 2 535 000 € d'excédent d'investissement. Concernant les recettes, le tonnage et le prix moyen ont été estimés sur les mêmes bases que les années précédentes soit 5 000 tonnes à 5 €, et donc un chiffre d'affaires estimé à 25 000 000 €, seule la taxe de fonctionnement va progressivement augmenter de 0,25% par an sur l'ensemble des usagers.

**Dominique Massé dit que la rénovation de la maison du garde phare pour 390 000 € est chère au m²*

**Monsieur le maire indique que le dépôt du permis de construire est à l'ordre du jour, il rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment historique, depuis 1865 il a toujours appartenu à la SNSM. Il explique que plusieurs choix architecturaux ont été proposés par le cabinet Ubik et la collectivité a fait le choix de le restituer à la SNSM pour faire une salle d'exposition et une salle de réunion avec une partie administrative qui lui appartiendra. Il explique que le bâtiment sera légèrement modernisé tout en conservant sa réalité architecturale et le banc avec une armature du toit faite à l'ancienne avec la conservation des boiseries. Il indique que le montant est estimé, il faudra attendre le résultat des appels d'offres.*

**Eric Guilbert ajoute que le coût estimatif avant projet sommaire est de 223 000 € mais il faut ajouter le ponton pour 100 000 €.*

**Franck Méteau indique que depuis plusieurs années il y a une taxe côté mareyeurs et pêcheurs de 0,001% pour financer les 100 000 € de bacs.*

I - Section de fonctionnement BP 2018

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
011	Charges à caractère général	1 443 721,26 €	013	Atténuations de charges	10 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 126 778,00 €	70	Ventes de pdts fabriqués, prestations	494 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	11 800,00 €	74	Subvention d'exploitation	- €
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	2 425 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 032 000,00 €	77	Produits exceptionnels	6 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	78	Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	710 130,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	382 200,00 €
D002	Résultat reporté		R002	Résultat reporté	1 006 729,26 €
	Total Dépenses	4 324 429,26 €		Total Recettes	4 324 429,26 €

II - Section d'investissement BP 2018

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
20	Immobilisations Incorporelles	56 000,00 €	106	Réserves	- €
21	Immobilisations corporelles	1 387 751,41 €	27	Autres immobilisations financières	- €
23	Immobilisations en cours	390 000,00 €			
	Total opérations d'équipement	530 000,00 €	040	Opérations d'ordre entre sections	710 130,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	382 200,00 €	041	Opérations patrimoniales	165 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	165 000,00 €	R001	Solde d'exécution reporté	2 035 821,41 €
	Total Dépenses	2 910 951,41 €		Total Recettes	2 910 951,41 €

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 324 429,26 €	4 324 429,26 €
Investissement	2 910 951,41 €	2 910 951,41 €
Total	7 235 380,67 €	7 235 380,67 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE
APPROUVE le budget primitif 2018 – Activités portuaires – tel qu'il est susmentionné.

BUDGET PRIMITIF 2018 – CAMPING MUNICIPAL

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2018 – Camping municipal – qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 171 951,13 € en section de fonctionnement et de 179 952,06 € en section d'investissement.

*Jean-Yves Livenais explique que pour les investissements, il est prévu 25 000 € pour l'hébergement de la personne H24, la rénovation de l'accueil et la création d'un lieu de convivialité, le tout financé par un emprunt de 140 000 €. Il ajoute qu'une réflexion est engagée sur les périodes d'ouverture et la nécessité ou non de faire des travaux importants sur ce site.

*Monsieur le maire avait exprimé ses inquiétudes lors du DOB et s'interrogeait de savoir si une collectivité avait vocation à avoir une activité dite commerciale et touristique. Le souci est l'ouverture d'un camping traditionnel avec des obligations de H24 entraînant un déséquilibre évident hors saison. La municipalité risque de s'orienter vers une réduction d'ouverture pour répondre aux besoins d'accueil des saisonniers pour juillet-août. Il rappelle que le camping n'a que quatre-vingt emplacements et une grande partie dépend de l'ONF.

*Jean-Yves Livenais précise que ce budget est peu endetté, il reste 45 000 € et 23 000 € qui seront remboursés d'ici 2020.

I - Section de fonctionnement BP 2018

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
011	Charges à caractère général	65 330,00 €	70	Ventes de pdts fabriqués, prestations	171 641,13 €
012	Charges de personnel	62 518,00 €	75	Autres produits de gestion courante	10,00 €
65	Autres charges de gestion courante	350,00 €	77	Produits exceptionnels	300,00 €
66	Charges financières	3 450,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 250,00 €			
	Résultat reporté	15 553,13 €			
	Total Dépenses	171 951,13 €		Total Recettes	171 951,13 €

II - Section d'investissement BP 2018

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
21	Immobilisations corporelles	29 952,06 €	16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00 €
23	Immobilisations en cours	125 000,00 €	040	Opérations d'ordre entre sections	24 250,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	R001	Solde d'exécution	15 702,06 €
041	Opérations patrimoniales	- €			
	Total Dépenses	179 952,06 €		Total Recettes	179 952,06 €

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	171 951,13 €	171 951,13 €
Investissement	179 952,06 €	179 952,06 €
Total	351 903,19 €	351 903,19 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE
APPROUVE le budget primitif 2018 – Camping municipal – tel qu'il est susmentionné.

BUDGET PRIMITIF 2018 – MARCHÉ COUVERT

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2018 – Marché couvert – qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 293 352,38 € en section de fonctionnement et de 299 728,70 € en section d'investissement.

*Jean-Yves Livenais indique que les dépenses et recettes de fonctionnement sont maintenues à l'identique par rapport à 2017. Concernant les investissements, une inscription budgétaire de 20 000 € est prévue pour un éventuel besoin. Trois emprunts ont été contractés sur ce budget, un se terminant en 2020 devrait permettre d'alléger à partir de cette date l'effort financier annuel de 12 000€.

*Marie-Claude Sellier Marlin demande si la participation des commerçants à l'entretien va être mise en place cette année.

*Jean-Yves Livenais répond qu'une rencontre est prévue avant l'été.

*Monsieur le maire précise les avoir rencontré en fin de saison pour leur exposer que le budget devait rester à l'équilibre sur les charges de fonctionnement.

I - Section de fonctionnement BP 2018

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
011	Charges à caractère général	51 500,00 €	70	Ventes de pdts fabriqués, prestations	212 352,38 €
65	Autres charges de gestion courante	330,00 €	77	Produits exceptionnels	81 000,00 €
66	Charges financières	17 900,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	186 332,38 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 290,00 €			
	Résultat reporté				
	Total Dépenses	293 352,38 €		Total Recettes	293 352,38 €

II - Section d'investissement BP 2018

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €	106	Réserves	76 106,32 €
16	Emprunts et dettes assimilées	64 650,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	186 332,38 €
	Solde d'exécution reporté	215 078,70 €	040	Opérations d'ordre entre sections	37 290,00 €
	Total Dépenses	299 728,70 €		Total Recettes	299 728,70 €

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	293 352,38 €	293 352,38 €
Investissement	299 728,70 €	299 728,70 €
Total	593 081,08 €	593 081,08 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par **22 voix POUR 6 voix CONTRE** (Catherine CAUSSE, Jean-Yves DA SILVA, Dominique MASSÉ, Joseph SACHOT, Marie-Claude SELLIER MARLIN et Patrick MOQUAY).

APPROUVE le budget primitif 2018 – Marché couvert – tel qu'il est susmentionné.

BUDGET PRIMITIF 2018 – REGIE AUTONOME GOLF D'OLERON

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2018 – Golf municipal – qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 555 339,07€ en section de fonctionnement et de 135 950,00 € en section d'investissement.

*Jean-Yves Livenais rappelle la venue d'un Greenkeeper une fois par semaine pour remettre en état le terrain. Il souligne que le matériel est obsolète et il est prévu de le louer. Il est prévu la rénovation de la station de pompage et station UV pour 81 000 € pour éviter les soucis d'arrosage du golf. Il explique que la difficulté est d'éponger le déficit de fonctionnement de l'ordre de 150 000 €.

*Monsieur le maire informe le conseil que suite à l'appel à candidature pour le restaurant du golf, un candidat a été retenu et il devrait reprendre rapidement cette activité. Le golf reste partenaire de Golfy pour dynamiser l'activité et Charles Leboeuf s'occupe de l'organisation d'une nouvelle compétition en lien avec les autres golfs.

* Charles Leboeuf, de retour du salon du golf, explique la création d'une compétition, sur quatre jours, au mois de juin avec les golfs de La Rochelle, Cognac, Saintes, Angoulême, Royan et Oléron (seul 9 trous).

*Jean-Yves Da Silva rappelle que le partenariat avec Golfy a été initié par Benoit Guitton puis développé par Charles Leboeuf.

I - Section de fonctionnement BP 2018

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
011	Charges à caractère général	108 925,00 €	013	Atténuations de charges	15 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	196 106,00 €	70	Ventes de pdts fabriqués, prestations	522 729,07 €
65	Autres charges de gestion courante	3 600,00 €	75	Autres produits de gestion courante	2 410,00 €
66	Charges financières	5 400,00 €			
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	77	Produits exceptionnels	200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	13 833,40 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 500,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €
D002	Résultat reporté	156 474,67 €			
	Total Dépenses	555 339,07 €		Total Recettes	555 339,07 €

II - Section d'investissement BP 2018

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
21	Immobilisations corporelles	8 700,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	- €
23	Immobilisations en cours	81 500,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	
	Total opérations d'équipement	2 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	13 833,40 €
16	Emprunts et dettes assimilées	28 750,00 €	040	Opérations d'ordre entre sections	69 500,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	15 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales	- €	R001	Solde d'exécution reporté	52 616,60 €
R001	Solde d'exécution reporté	- €			
	Total Dépenses	135 950,00 €		Total Recettes	135 950,00 €

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	555 339,07 €	555 339,07 €
Investissement	135 950,00 €	135 950,00 €
Total	691 289,07 €	691 289,07 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par **25 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS** (Catherine CAUSSE, Dominique MASSÉ et Joseph SACHOT).
APPROUVE le budget primitif 2018 – Régie autonome golf d'Oléron– tel qu'il est susmentionné.

**Monsieur le maire s'interroge sur ces absentions. Il rappelle que la commune supporte une charge supplémentaire de 290 000 € que l'assurance n'a pas pu couvrir pour la restructuration du clubhouse et c'est un bel héritage qui coûte un peu cher.*

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DU MARCHÉ COUVERT

Vu l'art. L2224-2 du CGCT

Vu l'accord favorable de la préfecture du 21/12/2012

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2013 le budget principal participe au redressement du budget annexe du marché couvert par le versement d'une subvention d'équilibre. Le déficit de ce budget n'est pas encore totalement comblé.

Monsieur le maire propose donc de continuer à verser pour les 3 prochaines années une subvention d'équilibre par le budget principal au budget annexe. Celle-ci serait versée de 2018 à 2020 pour un montant total de 240 000 € et financerait ainsi les déficits antérieurs.

Cette subvention serait de 80 000 € par année et ce sur 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**
ATTRIBUE une subvention d'équilibre de 80 000 € par an sur trois ans au budget annexe du marché couvert.

Eric GUILBERT est désigné comme rapporteur

CREATION ET DIFFUSION D'UN MAGAZINE GRAND PUBLIC SUR LE PORT ET LES PECHEURS DE LA COTINIÈRE

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Monsieur le maire explique que le projet concerne la création d'un magazine grand public de présentation du port et des pêcheurs, répondant à un objectif de communication massive et gratuite. Il s'agit de raconter l'histoire de tout ce que le site donne à voir, et proposer une information grand public pour toute la famille en choisissant un traitement et un style résolument original. Instrument de dialogue, vecteur de communication, le magazine représente un support privilégié permettant d'aller plus au fond des choses, poser son identité, parler de ces racines, de ceux qui font, de ce qui se fait...

Le public visé est très large ; les modalités de diffusion pour chacun des publics sont à construire : population locale (habitants et résidents secondaires), scolaires du territoire, élus locaux, professionnels de la filière pêche, touristes (via les offices de tourisme, les hébergeurs, les visites guidées de la criée), partenaires publics et privés en lien avec la filière pêche locale, ...

Le format proposé pourrait être entre 40 et 56 pages, organisées autour des chapitres suivants :

- Introduction : le port visite guidée du lieu ;
- Une brève histoire, avec un angle de vue pour éviter l'histoire intégrale trop longue (6-8 pages) ;

- Les métiers de la pêche à La Cotinière, alimentée avec des portraits de marins, des anecdotes (8-10 pages) ;
- Les produits de la pêche, dont les espèces emblématiques et le lien au patrimoine culinaire (6-8 pages) ;
- L'organisation portuaire, avec notamment un focus sur le projet de réaménagement à venir (4-6 pages) ;
- Le ludo-éducatif, avec une approche autour d'une bande dessinée et de jeux (6-8 pages) ;
- L'homme, la mer, le symbolisme, la culture maritime...la vision artistique de la mer, afin de faire le lien avec les références locales (6-8 pages) ;
- Calendrier des activités, informations locales diverses, plan de l'île, du port, des pistes cyclables (4-6 pages).

La réalisation du magazine sera confiée à un prestataire externe, qui aura également la charge de faire le lien avec les intervenants retenus pour l'impression et la distribution. Le prestataire pourra avoir recours à la régie publicitaire, permettant l'entrée de recettes estimées à 5 000 €, et ainsi réduire le montant de la facturation à la commune.

Un groupe éditorial sera organisé, à minima entre le prestataire et le port de La Cotinière.

Budget prévisionnel.

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles	
Prestation de création / réalisation : Réalisation 15.000 € + maquettes et divers 4.000 € - régie publicitaire estimées à 5.000 €	14 000	FEAMP (mesure DLAL)	8 600
		Région (mesure DLAL)	8 600
		Autofinancement	4 300
Prestation d'impression : 50 pages en 30.000 exemplaires	10 000		
Prestation de diffusion : Modalités à définir	5 000		
Total TTC	29 000 €	Recettes privées	7 500 €
		Total	29 000 €

*Marie-Claude Sellier Marlin demande si le prestataire est un journaliste.

*Eric Guilbert répond qu'il s'agit, de Grégoire Belko, prestataire qui a réalisé les panneaux d'affichage sous forme de bande dessinée qui expliquent le fonctionnement du port et une bande dessinée sur Fort Royer.

*Dominique Massé demande si le conseil portuaire l'a voté.

*Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal est l'autorité compétente qui engage les décisions et dépenses pour les activités portuaires. Il confirme que le bureau portuaire travaille sur ce projet depuis un an Il ajoute que le magazine sera gratuit.

*Eric Guilbert confirme la gratuité du fait des subventions accordées.

*Marie-Claude Sellier Marlin demande comment se le procurer.

*Eric Guilbert répond qu'il sera disponible dans les offices de tourisme et sur le port.

*Monsieur le maire ajoute qu'il sera distribué lors des visites du port, des accueils pédagogiques, pour les scolaires, au niveau du musée et de la maison du tourisme.

*Catherine Videau demande la fréquence de parution.

*Eric Guilbert répond qu'il s'agit d'un projet de 30 000 exemplaires pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**
APPROUVE le projet « Création et diffusion d'un magazine grand public sur le port et les pêcheurs de La Cotinière »
AUTORISE le maire à engager les dépenses pour un coût total de projet de 29 000 €.

CESSION DU MOBIL HOME DU CAMPING MUNICIPAL

Considérant l'avis de la commission finances du 12/03/2018

Monsieur le maire propose de mettre en vente le mobil home du camping municipal qui servait d'hébergement à la personne H24/24 suite aux recommandations de la DREAL pour un montant de 5 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**
ACCEPTE ce prix de vente.

PERSONNEL**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux de modifications au tableau des effectifs, suite à l'inscription aux tableaux des agents promouvables à l'avancement de grade, au titre de l'année 2018.

**Monsieur le maire précise que 71 agents pouvaient prétendre à un avancement de grade, soit 50% des effectifs de la commune, la collectivité a fait le choix de nommer 14 agents.*

Budget commune : création de postes à temps complet

Filière police municipale au 01/04/2018 :

un poste de Chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe
indice brut de début de carrière : 442 indice brut de fin de carrière : 701

Filière technique au 01/06/2018 :

quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
indice brut de début de carrière : 351 indice brut de fin de carrière : 479

au 01/05/2018 :

un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
indice brut de début de carrière : 374 indice brut de fin de carrière : 548

Filière administrative au 01/04/2018 :

un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
indice brut de début de carrière : 374 indice brut de fin de carrière : 548

Budget des activités portuaires : création de poste à temps complet

Filière technique au 01/06/2018 :

deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
indice brut de début de carrière : 351 indice brut de fin de carrière : 479

Les indices de rémunération peuvent évoluer en fonction du point de la fonction publique et selon les décrets en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**
CREE les postes à temps complet ci-dessus.

EMPLOIS SAISONNIERS ANNEE 2018

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer, comme les années précédentes, les emplois contractuels, rémunérés à l'indice brut 347, pour :

➔ Les emplois saisonniers, dont la durée maximale est limitée à six mois pendant une période de douze mois, en renfort des équipes durant la période estivale : aux espaces verts, à l'entretien, aux services administratifs, au camping, aux activités portuaires et au golf.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre de postes de saisonniers à **temps complet**, à :

- 1 emploi d'adjoint technique du 03/04/2018 au 30/09/2018 inclus pour le service des espaces Verts
- 6 emplois d'adjoint technique du 02/07/2018 au 02/09/2018 inclus pour le service des espaces verts,
- 2 emplois d'adjoint technique du 02/07/2018 au 02/09/2018 inclus pour le service de la voirie,
- 2 emplois d'adjoint technique du 02/07/2018 au 02/09/2018 inclus pour le service « bâtiments »,
- 1 emploi d'adjoint administratif du 01/04/2018 au 30/09/2018 pour les services administratifs,
- 1 emploi d'adjoint technique du 02/07/2018 au 02/09/2018 inclus pour le service culturel,
- 1 emploi d'adjoint technique du 02/05/2018 au 02/09/2018 inclus pour le service des activités portuaires,
- 1 emploi d'adjoint technique du 04/06/2018 au 02/09/2018 inclus pour le service des activités portuaires,
- 1 emploi d'agent de surveillance de la voie publique, pour la police municipale du 01/04/2018 au 30/09/2018,
- 3 emplois d'agent de surveillance de la voie publique, pour la police municipale du 02/07/2018 au 02/09/2018 inclus,

**Monsieur le maire ajoute que la fourchette est large pour la période pour le camping et cela dépendra des options qui seront prises par la commission camping.*

Pour le camping municipal :

- 2 emplois d'adjoint administratif du 28/04/2018 au 16/09/2018 inclus,
 - 2 emplois d'adjoint technique du 28/04/2018 au 16/09/2018 inclus,
 - 1 emploi d'adjoint technique du 02/07/2018 au 02/09/2018 inclus,
 - 1 emploi d'adjoint technique du 28/04/2018 au 16/09/2018 inclus, pour assurer une présence 24h/24h sur le camping municipal (avec application du régime d'équivalence adopté par délibération du conseil municipal du 11/04/2017). Cet agent percevra en plus de sa rémunération une indemnité horaire fixée à 0,17€, pour travail de nuit effectué entre 21 heures et 06 heures du matin.
- Les agents saisonniers affectés au camping municipal pourront percevoir en plus de leur rémunération indiciaire, le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 34,58 € la nuitée, majorée de 50% le week-end et les jours fériés, pour effectuer une surveillance nocturne de 20h00 à 06h00, en respectant les prescriptions minimales sur la durée légale du travail fixées à l'article 3 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000. La rémunération de ces heures sera sujette à la majoration pour indemnité horaire de travail normal de nuit effectué entre 21 heures et 06 heures du matin, fixée à 0,17€.

L'indice de rémunération pour tous les emplois saisonniers ci-dessus peut évoluer en fonction du point de la fonction publique et selon les décrets en vigueur.

**Monsieur le maire précise que les besoins réels de la commune représentaient pour 2017, quatre-vingt deux mois, aujourd'hui le besoin est de quatre-vingt mois.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**

FIXE les emplois saisonniers tels qu'ils sont susmentionnés.

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document relatif aux agents recrutés pour effectuer des remplacements d'agents titulaires au sein de la commune,

URBANISME

SERVITUDES DE TREFONDS ET PASSAGE POUR UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, portant sur le pouvoir de délibérer des conseils municipaux,

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le schéma directeur de traitement des eaux pluviales, approuvé par le conseil le 28 juin 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE
AUTORISE monsieur le maire à signer l'acte de servitude.
DECIDE que les frais d'acte et éventuellement de bornage seront à la charge de la commune.

REHABILITATION DE LA MAISON DU GARDIEN DE PHARE DE LA COTINIÈRE – DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, portant sur le pouvoir de délibérer des conseils municipaux,

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation de la maison du gardien de phare, à La Cotinière, afin de la mettre à disposition de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Il souligne que ce projet est soumis au dépôt d'un permis de construire.

**Eric Guilbert souhaite faire une genèse du projet : la commune de Saint-Pierre d'Oléron a lancé une consultation auprès d'architectes pour lancer la réhabilitation de la maison du gardien de phare située à l'entrée du Colombier qui sépare les deux bassins portuaires. Le cabinet d'architectes Ubik a été retenu avec à ses côtés un bureau d'études structures, bureau d'études fluides et un économiste, le projet s'intégrant dans un dossier de subvention lié à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. En 1865, cette maison était dédiée à l'abri du canot de sauvetage. Elle a été transformée au fil du temps en une maison du garde phare et occupée comme logement de fonction par le service maritime de la direction départementale de l'équipement puis par l'office du tourisme. Les assauts du temps ont fortement fragilisé cet édifice remarquable. Une synergie autour de sa vocation première a été dégagée avec la SNSM pour en faire un bâtiment à usage mixte entre cette association et la commune gestionnaire du port. Dans le cadre du FEAMP, il a été étudié et prévu un espace d'exposition muséal pour abriter les collections et photos de la SNSM et une modularité avec la salle principale pour recueillir les réunions ou formations de secouriste de la SNSM ainsi que les réunions portuaires. Le choix architectural est à maintenir, dans l'esprit du canot de sauvetage, mur blanc, volets verts oléronais et une légère pointe de modernité et des matériaux pérennes (bardage en zinc) et de redécouvrir la porte voûtée d'où sortait le canot de sauvetage. Le coût estimatif avant projet sommaire est de 223 000 €.*

**Monsieur le maire ajoute qu'il s'agit d'une dimension importante dans l'histoire du projet portuaire, choix de préserver ce bâtiment historique et de le rendre à l'activité portuaire. C'est un acte majeur pour maintenir et préserver l'histoire.*

**Dominique Massé demande s'il s'agit du domaine public maritime.*

**Monsieur le maire répond par la négative, il s'agit d'un bâtiment communal.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE
AUTORISE monsieur le maire à déposer une demande de permis de construire, au nom de la commune, pour la réhabilitation de la maison du gardien de phare de La Cotinière, afin de la mettre à disposition de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.



AR PREFECTURE

017-211703855-20180522-CH0602018-DE
Reçu le 23/05/2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Prochain conseil municipal : Mardi 22 mai 2018 à 19h00

Secrétaire de séance,
Thibault BRECHKOFF

Le maire,
Christophe SUEUR.